



VILLE DE SION

MISE AU CONCOURS

La Ville de Sion met au concours deux postes d'

assistant social curateur ou assistante sociale curatrice

taux d'activité 50% et 40%

auprès du service officiel de la curatelle, rattachés au service de la sécurité sociale.

Conditions d'engagement

- être en possession d'un diplôme d'assistant-e social-e ou d'un titre jugé équivalent ;
- avoir de bonnes connaissances administratives, juridiques et en assurances sociales ;
- être titulaire d'un permis de conduire.

Qualités requises

- être apte à gérer des situations sociales complexes ;
- être apte à collaborer en équipe ;
- avoir du goût pour la gestion administrative et financière ;
- faire preuve de polyvalence, d'esprit d'initiative et d'aptitudes organisationnelles.

Entrée en fonctions : à convenir

Traitement

Selon le règlement du personnel de la Ville de Sion et l'échelle des traitements de la Municipalité.

Les renseignements relatifs au descriptif de fonction et au traitement peuvent être obtenus auprès de M. Yann Roudit, chef du service de la sécurité sociale, tél. 027 324 14 11.

Les offres avec curriculum vitæ, photo, références et certificats doivent être adressées avec la mention sur l'enveloppe « assistant social curateur » à : Ville de Sion, secrétariat municipal, Hôtel de Ville, rue du Grand-Pont 12, CP 2272, 1950 Sion 2, **jusqu'au 30 juin 2016**.

Toute offre remise hors délai sera écartée, la date du timbre postal faisant foi.

Sion, le 14 juin 2016

L'ADMINISTRATION COMMUNALE